UPJV

Accueil > Accès > Recrutements

CONCOURS, EXAMENS PROFESSIONNELS ET REPYRAMIDAGES ITRF

Informations relatives à la session en cours des concours ITRF, examens professionnels d'avancement de grade des personnels ITRF et dispositifs de repyramidages ITRF.

Note: prise en charge des frais de déplacement pour les concours (réservé aux candidats agents de l'UPJV) : fiche procédure ordre de mission concours.

Concours ITRF Examens professionnels ITRF Repyramidage ITRF

SESSION 2024

Les inscriptions aux concours ITRF internes et externes de catégories A (Ingénieur de recherche, Ingénieur d'études, Assistant ingénieur), B (technicien) et C (Adjoint technique principal 2ème classe) seront ouvertes **mardi 2 avril 2024**(12h00 - heure de Paris) **auau mardi 30 avril 2024**(12h00 - heure de Paris) sur le site du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche :

http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/recrutements/itrf.

La date limite d'envoi des dossiers de candidature (par courrier en recommandé simple) aux centres organisateurs devrait être fixée au mardi 30 avril 2024 (minuit cachet de la poste faisant foi). Consultez la note d'informations générales.

- Note d'information

Listes des emplois ouverts :

- Liste des postes ouverts à l'UPJV et profils des postes

Listes nationales:

- en attente de publication des arrêtés ministériels.

Concours organisés par l'UPJV :

- en attente de publication des arrêtés.

Arrêtés de nomination des jurys de concours :

- en attente de publication des arrêtés

Arrêtés de nomination de jury catégorie A:

- en attente de publication des arrêtés

Plans d'accès : campus du Thil (bâtiment C)

SESSION 2024

Les registres d'inscription aux examens professionnels d'avancement I.T.R.F. seront ouverts du mardi 2 avril 2024(12 heures, heure de Paris) au mardi 30 avril 2024 (12 heures, heure de Paris).

- Accès au site d'inscription du MESRI

La date limite d'envoi des dossiers de candidature (le cachet de la poste faisant foi) au Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation devrait être fixée au au mardi 30 avril 2024..

L'attention des candidats est tout particulièrement appelée sur la nécessité de ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire et de suivre les consignes communiquées lors de l'inscription.

Informations générales :

- Examen professionnel d'avancement pour l'accès au grade d'IGR hors classe
- Examen professionnel d'avancement pour l'accès au grade de technicien de classe exceptionnelle
- Examen professionnel d'avancement pour l'accès au grade de technicien de classe supérieure
- Examen professionnel d'avancement pour l'accès au grade d'ATRF principal 2ème classe

SESSION 2024

Le protocole d'accord du 12 octobre 2020 sur les carrières et rémunérations dans l'enseignement supérieur et la recherche issu de la Loi de Programmation de Recherche (LPR) prévoit, au niveau national, le repyramidage des emplois de la filière ITRF. Ce repyramidage vise à reconnaître les compétences des personnels qui occupent des emplois coucourant au développement de la recherche (toutes BAP) ou d'appui à l'enseignement (particulièrement dans les BAP A, B, C, D, E et F).

A ce titre, ont été créées à compter de 2022 et jusqu'en 2026 des voies temporaires exceptionnelles d'accès aux corps des catégories B et A de la filière ITRF.

Accès au corps des IGR et IGE par voie de liste d'aptitude exceptionnelle après sélection professionnelle Accès au corps des ASI par examen professionnel Accès au corps des Techniciens (TECH) par voie de liste d'aptitude exceptionnelle

Arrêté jury

- en attente de publication

Notes et ciruclaires :

- Note relative aux dispositifs de repyramidage ITRF
- Circulaire RH interne du 10 juin 2022 relative aux modalités exceptionnelles de recrutement dans les corps d'ingénieurs (IGE, IGR), d'assistants ingénieurs (ASI) et de techniciens (TECH) de recherche et de formation
- Lien vers le site du MESRI précisant les modalités et conditions des dispositifs de repyramidage

concours-itrf@u-picardie.fr

Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports

Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

Rectorat de l'Académie d'Amiens